

Montreuil, le 24 avril 2025

Note aux opérateurs

- Objet :** Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF).
Modalités de création d'une délégation sur le registre MACF.
- Réf. :** NA COMINT2 n°25000019 du 7 février 2025.
- P.J. :** Annexe 1 : Formulaire de demande d'ouverture d'un compte MACF (version actualisée).
Annexe 2 : Remplissage de la page WAYF.
Annexe 3 : Tutoriel de création d'une délégation.

Par note du 7 février 2025, les importateurs ont été informés que l'ensemble des tâches relatives à la période pérenne du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (à partir de mars 2025, la demande de statut de « déclarant MACF autorisé » ; puis à compter du 1^{er} janvier 2026, l'ensemble des obligations MACF) doit être réalisé sur de nouveaux comptes MACF, créés sur le registre pérenne sur la base de l'EORI SIREN des entreprises.

Le formulaire à adresser au pôle d'action économique (PAE) demande aux importateurs de préciser s'ils souhaitent que leur compte MACF soit paramétré de façon à pouvoir en déléguer l'accès, par exemple à d'autres employés de la même entreprise ou à un sous-traitant.

La version actualisée du formulaire, déjà jointe à une actualité du 26 mars publiée sur douane.gouv, est disponible en annexe 1 pour intégrer les prévisions de tonnage d'importation de marchandises MACF.

Une fois le nouveau compte MACF créé par le PAE de référence, il convient de compléter la page WAYF selon les indications reprises en annexe 2 de la présente note.

Un hyperlien sera prochainement disponible sur la page « Démarches » du dossier MACF sur douane.gouv. D'ici là, pour accéder à la page WAYF avec les bons tokens informatiques, il est recommandé d'utiliser l'hyperlien accessible sur le site de la Commission européenne et dénommé « Authorisation management module (AMM) » : [Carbon Border Adjustment Mechanism - European Commission](#).

Le tutoriel en annexe 3 à la présente note détaille pour les importateurs concernés les modalités de création d'une délégation. En effet, seule la personne disposant du EU Login auquel le nouveau compte est créé dispose de la capacité à déléguer ses accès.

DGDDI
Sous-direction du commerce international
Bureau COMINT2 – Restriction et sécurisation des échanges
11, rue des Deux Communes
93558 MONTREUIL Cedex
Site Internet : www.douane.gouv.fr

Affaire suivie par : Genia Simon
Courriel : dg-comint2@douane.finances.gouv.fr

Réf. : N°25000078

Pour toute question relative à la présente note, les opérateurs peuvent s'adresser à leur PAE de référence.

CHERION
Sarah

P/Le chef de bureau,

Son adjointe,

Signature numérique de
CHERION Sarah

Date : 2025.04.24 15:51:07
+02'00'

Sarah CHERION